

drier de ses réunions suivant les exigences de la situation.

4. Jusqu'ici, la Commission mixte internationale n'a pas rendu publiques les directives données aux organes subordonnés concernant la préparation de rapports et, pour le moment, nous ne pensons pas qu'il soit approprié de le faire non plus. Toutefois, dûment autorisé par la section américaine de la Commission, nous pouvons dire que le Bureau international de la voie navigable Richelieu-Champlain a été chargé par la Commission mixte internationale de faire les expertises techniques nécessaires et également d'examiner avec soin, en établissant les différentes phases d'expertise et d'étude, les conséquences économiques de l'amélioration de la voie navigable et ses effets dans les deux pays; la Commission l'a chargé également de commencer les études immédiatement et de la tenir constamment au courant de l'avancement des travaux.

#### COUR DE REMISAGE À TORONTO

##### Question n° 358—M. Sams:

Étant donné que de vives représentations ont été faites par M. Kenneth Wharton, président de l'*Aldershot Property Owners Association*, dans une pétition portant la signature de quelque 5,000 habitants de la ville de Burlington et s'opposant à une cour de remisage du National-Canadien, quelles mesures le ministère des Transports a-t-il prises en vue de trouver un autre emplacement et par là d'empêcher que la construction projetée ne porte atteinte aux propriétés résidentielles de haute valeur dans cette région?

**M. Sams:** Je demande à la Chambre l'autorisation de retirer la question.

**Des voix:** D'accord!

(L'ordre est annulé et la question est retirée.)

#### INFRACTIONS RELATIVES À LA LIMITE DE TROIS MILLES

##### Question n° 371—M. Cashin:

Combien de rapports, s'il en est, le gouvernement a-t-il reçus relativement à des chalutiers étrangers qui enfreindraient la prescription relative à la limite de trois milles et quelles mesures a-t-il prises au sujet de chaque rapport?

##### Réponse de l'hon. M. MacLean:

Le gouvernement reçoit de nombreux rapports, la plupart de vive voix, relativement à des chalutiers étrangers qui enfreindraient la limite de trois milles, surtout au printemps. Le ministère des Pêcheries possède une flotte de patrouilleurs qui surveille constamment les mouvements des chalutiers étrangers le

[M. Macquarrie.]

long du littoral. Il se sert aussi d'avions de patrouille afin de vérifier des rapports précis ou de prendre des mesures lorsque plusieurs chalutiers étrangers s'approchent de la limite de trois milles. En plus des opérations ordinaires de patrouille, chaque plainte en particulier fait l'objet d'une enquête.

En mars dernier, deux chalutiers espagnols en train de pêcher à l'intérieur de la zone de trois milles ont été repérés et reconnus par l'équipage de navires du ministère. Le commandant de l'un des chalutiers, le *Santa Rita*, a dû répondre à une accusation portée aux termes de la loi sur la protection des pêcheries côtières lorsqu'il a jeté l'ancre subséquentement dans le port de Saint-Jean (T.-N.) Le juge a tenu compte de ce que le chalutier avait eu des difficultés avec son système de radar et de ce qu'il n'était qu'à un demi-mille à l'intérieur de la zone de trois milles.

On agira contre le deuxième navire si jamais il se montre dans un port canadien.

#### CHAFAUDS COLLECTIFS À SAINT-JEAN-OUEST (T.-N.)

##### Question n° 372—M. Cashin:

Combien de demandes, s'il en est, a-t-on reçues de la circonscription de Saint-Jean-Ouest en vue de la construction de chafauds collectifs dans cette circonscription et de qui a-t-on reçu ces demandes?

##### Réponse de l'hon. M. MacLean:

Cinq. Toutes ces demandes ont été présentées par l'honorable W. J. Browne.

#### \*ABATTOIR DANS L'ABITIBI

##### Question n° 373—M. Laprise:

Le ministre de l'Agriculture a-t-il reçu une demande de subventions pour la construction d'un abattoir dans l'Abitibi? Dans le cas de l'affirmative, de qui et quelle a été la teneur de la réponse?

**M. Pigeon:** Monsieur l'Orateur, la réponse est non.

#### \*PRÊTS DE LA CENTRALE D'HYPOTHÈQUES DANS QUÉBEC

##### Question n° 376—M. Lamy:

1. Combien de prêts la Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle consentis dans la province de Québec?

2. Combien de prêts la Société a-t-elle refusés et quelle en est la raison?

3. Combien d'acheteurs ont perdu leur propriété faute de pouvoir remplir leurs engagements?

4. Le gouvernement se propose-t-il de modifier la loi de façon à ce que ceux qui touchent annuellement un salaire d'au plus \$2,500 puissent s'en prévaloir?